



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

AGRIAL

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026

Les Associés Coopérateurs de la Co-opérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :

Assemblées de sections :

- 1) Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
- 2) Actualités de votre région
- 3) Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
- 4) Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
- 5) Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
- 6) Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- 2) Approbation des conventions visées aux articles L.529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
- 3) Quitus aux administrateurs
- 4) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
- 5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
- 6) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
- 7) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
- 8) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
- 9) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
- 10) Constatation de la variation du capital social
- 11) Situation des mandats des administrateurs
- 12) Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
- 13) Approbation du budget de formation des administrateurs
- 14) Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
- 15) Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
- 16) Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
- 17) Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
- 18) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire :
1) Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2) Modification corrélatrice du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumailleur, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE. Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L.521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.). Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLE
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026

Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHATEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHATEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Section Mayenne Anjou S1 Est
Section Mayenne Anjou S2 Ouest
Section Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VAL-LEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes - Route de Dives, Thiéville - 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combiér – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME

Pour avis
Le Liquidateur

HAIR CHIC ET CHOC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 Rue du faubourg de l'orme
39270 ORGELET
Siège de liquidation :
375 Chemin de la Coupe de France
39140 LES REPOTS
433 269 537 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Stéphanie DECARPENTRIE, demeurant 375 chemin de la Coupe de France 39140 LES REPOTS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

B.C.F.I.

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 Rue des Réservoirs
39360 ROGNA
789 951 290 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Ancienne mention :

Le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et aux services publics en matière, notamment d'organisation, d'hygiène, de sécurité, de certification qualité, d'environnement, de performances industrielles, commerciales, stratégiques, financières, de recherche de rendement, de contrôle de gestion et budgétaire, de gestion des ressources humaines, de recherche, de sélection, d'orientation, de placement de personnel, de management et, plus spécifiquement, de management de transition. L'acquisition, la cession, la gestion de toutes valeurs mobilières et de tous droits ou biens immobiliers. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et leur gestion. L'animation, la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, de direction, contrôle et plus spécialement toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques, financiers et autres.

Nouvelle mention :

La restauration de type rapide comprenant la fabrication, la préparation, la transformation et la commercialisation de produits alimentaires. L'exploitation de points de vente fixes, à emporter, en livraison, en distribution ambulante et par food-truck. La vente de produits alimentaires sur marchés, foires, salons et lors d'événements publics ou privés.

Prestations de conseils. La société continue d'avoir en outre comme objet :

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement. Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

POUR AVIS,
le Président



POINT A TEMPS JURASSIEN

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 4 Square des Olympiades
39300 CHAMPAGNOLE
Siège de liquidation :
20 route de Loulle
39300 PILLEMOINE
489 970 608 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 14 février 2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Eddy BILLET, demeurant à PILLEMOINE (39300) – 20 route de Loulle, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur

LEGALTYS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAVANS LES SAINT CLAUDE du 19 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination sociale : RBMS HOLDING
Siège social : 1 Hameau de Petit Châtel, 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE
Objet social :
- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations, de valeurs mobilières et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises,
- La gestion de ses participations,
- La réalisation éventuelle de prestations de direction, de conseil ainsi que de prestations financières, administratives, commerciales ou autres à son profit et au profit de toutes sociétés ou entreprises qu'elle contrôle ou non,
- Toutes opérations mobilières, immobilières, administratives et financières susceptibles de faciliter le développement de l'activité de la société et de toutes sociétés qu'elle contrôle ou non,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire,
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Président : Monsieur Benjamin Nicolas RENNA, demeurant 1 Petit Châtel, PRATZ, 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE, est nommé Président pour une durée illimitée.
Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clauses relatives aux cessions d'actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le Président

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/02/2026, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : RN83 IMMO
Forme : SAS
Capital social : 10 000 €

Siège social : 32 rue Louis REMY, 39570 MESSIA SUR SORNE
Objet social : Achat en vue de la revente de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ou la souscription en vue de les revendre des actions ou parts de ces sociétés, soit toutes les activités d'un marchand de biens. Toutes activités de promotion immobilière, la prospection foncière, la gestion et la conduite de toutes opérations immobilières, la direction de chantiers, toutes opérations de lotissement, la rénovation immobilière, soit toutes les activités d'un promoteur immobilier. L'acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Président : La société N3S, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €, dont le siège social est situé 32 rue Louis REMY 39570 MESSIA SUR SORNE, immatriculée au RCS de Lons le Saunier sous le numéro 999 838 436, représentée par son Président en exercice

Clause d'agrément : Toute transmission et cession d'actions est soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des droits de vote des associés présents ou représentés

Clause d'admission : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole et Rural :
juragricole.com

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIERE DE LA BAROCHE

Société à capital variable
Siège social : Fromagerie
32 rue d'Arsure
39250 ARSURE ARSURETTE
Agrée N° 39-485
SIRET : 77838653200031

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira jeudi 12 mars 2026 10h salle de la coopérative

Ordre du jour :

1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions
6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, le Président, Nicolas BAUD

IMMOSTAR

SASU Au capital de 1,00 Euros
10 IMPASSE DE LA FERRIERE,
39120 ANNOIRE
991 514 076 Inscrite au
R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce. La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entraîné de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5, 3ème alinéa, du Code Civil a été décidée le 23/12/2025. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier.

LEGALTYS

BOUCHERIE GRENARD

Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros
Siège social : 7 RUE DE LA FRUITIERE
39370 LA PESSE
802 896 373 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président

SAS LE CHATEAU DE NENON

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 rue de Chaux, 39700 ECLANS NENON
SIREN 949 655 880
RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président



POINT A TEMPS JURASSIEN

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 4 Square des Olympiades
39300 CHAMPAGNOLE
Siège de liquidation :
20 route de Loulle
39300 PILLEMOINE
489 970 608 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Eddy BILLET, demeurant à PILLEMOINE (39300) – 20 route de Loulle, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à PILLEMOINE (39300) – 20 route de Loulle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE GUYON

Siège social : 1 Route de Vornes
39120 LES HAYS
Société civile en cours de liquidation
au capital social variable de 138.271,26 €
R.C.S. Lons-Le-Saunier n° 328 717 921

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 23-02-2026, l'unique associé a approuvé les comptes définitifs de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
le liquidateur

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Pierre PERNOT, notaire associé de la SELARL dénommée "Emmanuelle OUDET-ELIEN - Marilyn MONNIER-HELD - Jean-Pierre PERNOT", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à LES ROUSSES (39220), 323 rue Pasteur, le 16 février 2026 et enregistré le 20 février 2026, sous les références 3904P01 2026 N 00170. La société dénommée LE BOCA CHICA, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, ayant son siège social à LES ROUSSES (39220), 18, rue Traversière, identifiée au SIREN sous le numéro 100347103 RCS LONS LE SAUNIER. Un fonds de commerce de bar-crêperie, petite restauration et restauration traditionnelle, exploité à LES ROUSSES (39220), 18 rue Traversière, connu sous le nom L'ÂME DU JURA, Moyennant le prix de : CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (190 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 120.000,00 € et aux éléments corporels pour 70.000,00 €.

Prise de possession le jour de l'acte. Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'étude de Maître Jean-Pierre PERNOT, notaire, au 323 rue Pasteur à LES ROUSSES (39220), où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.

Pour unique insertion.